Direction de l’Enseignement Supérieur,

De la Recherche et du Transfert de Technologie

Contact : Nicolas DUBOULOZ

Tél : 02.38.70.31.73

Références : DESRTT/R-3

 A destination des responsables de la Recherche

 au sein des universités, écoles et organismes

#  Orléans, le XXX

Madame, Monsieur,

Le soutien aux politiques scientifiques mises en œuvre par les établissements de recherche est une des priorités de la Région Centre-Val de Loire. La Région souhaite non seulement apporter des moyens pour renforcer la dynamique scientifique des laboratoires, mais aussi favoriser les rapprochements et cohérences entre laboratoires et entre établissements.

L’appel à projets de recherche d’initiative académique (APR IA) est un élément important de cette politique. Il s’ajoute à d’autres soutiens apportés par la Région : bourses doctorales, volet recherche du Contrat de Plan Etat-Région (CPER), réseaux thématiques de recherche, colloques scientifiques, etc.

Comme lors des appels précédents, l’APR IA 2023 comprendra les volets suivants :

* Equipements,
* Projets de recherche,
* Accueil de nouveaux chercheurs,
* Post-doctorants,
* Dispositif « Trampoline », pour des projets qui ont été soumis à un appel à projets national ou européen mais n’ont pas été retenus malgré une expertise positive.

Le processus de mise en œuvre de l’APR IA s’appuie sur un dialogue entre établissements pour élaborer des priorités et des arbitrages au bénéfice des dynamiques scientifiques portées par leurs différents laboratoires. La Région est ouverte aux propositions que les établissements lui présenteront pour construire un processus stratégique collectif pour identifier les opérations à soutenir.

Pour cet appel 2023, le soutien régional pourra aller jusqu’à 4 350 000 €, répartis en 1 700 000 € en investissement et 2 629 660 € en fonctionnement. A ces montants s’ajouteront 170 340 € au titre de la participation des établissements à des projets déjà retenus dans le cadre du Cancéropôle Grand Ouest, portant le soutien régional total à 4 500 000 €.

A titre indicatif, les critères de structuration de la recherche suivants pourraient être pris en compte dans la sélection des opérations :

* Portage par un jeune chercheur ou une jeune chercheuse (moins de 10 ans après la soutenance de thèse)
* Contribution à la structuration de l’espace régional de la recherche (projets multi-établissements, multi-sites, interdisciplinaires, …)
* Mise en place ou intégration à l’intérieur d'un réseau de recherche extrarégional
* Tremplin vers des financements nationaux (ANR, …) ou internationaux (Horizon Europe, …)

II sera nécessaire que les demandes entièrement finalisées soient transmises à la Région **au plus tard le 10 juillet 2023**. Les subventions aux établissements pourront ainsi être proposées aux votes de la Commission permanente régionale du mois d’octobre.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil régional et par délégation,

la Vice-présidente Enseignement Supérieur et Recherche,

Anne BESNIER